

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

L'an deux mil seize, le deux mars, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

Étaient présents : Chantal BUIN, Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

Secrétaire de séance : Michel BLOT.

Monsieur le maire soumet le compte-rendu de la séance du 3 février 2016 à l'approbation du conseil municipal. Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Remplacement du tracteur : demande d'autorisation de dépenses

Après de multiples pannes, le tracteur communal a finalement été déclaré irréparable. Les élus se sont donné deux mois pour étudier son remplacement.

Ils se sont interrogés sur la pertinence de son remplacement. La commune doit-elle posséder un tracteur ? Quels services rend-il ? Comment font les autres communes ? Le territoire de Tresson présente-il des besoins particuliers (ex. une voirie très étendue) ? Faut-il acheter ou louer ? Quelles sont les possibilités de mutualisation ? Faut-il imaginer le recours à un autre matériel roulant ?

Plusieurs réunions ont permis de se rendre compte qu'il était plus avantageux matériellement et financièrement de racheter un tracteur d'occasion. À condition d'en tirer le meilleur parti. C'est pourquoi les élus s'engagent à rentabiliser le futur matériel en réduisant le nombre de travaux confiés à des prestataires privés et en veillant à son entretien régulier. Ils pourront aussi décider de le proposer à la location.

Un tracteur New Holland T 5030 de 2009 est actuellement en vente aux établissements Péan, à Mayet. En excellent état, il possède tout l'équipement (fourche, benne à grappin) et les caractéristiques susceptibles d'intéresser la commune, notamment une faible utilisation (avec 2400 heures), la puissance adéquate (76 ch) et une boîte mécanique (moins fragile).

Après plusieurs visites sur place, les élus ont obtenu un prix à 30500 €HT et la reprise de l'épave pour 3000 €HT. S'agissant d'une dépense d'investissement antérieure au vote du budget primitif, il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour autoriser le maire à engager la somme.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité d'autoriser le maire à engager une dépense de 30500 € HT à la section investissement du budget principal 2016.

La dépense sera inscrite à l'article 21571 Matériel roulant.

Modification cadastrale : attribution de numéros de voirie au lieu-dit La Guiberdière

Le lieu-dit La Guiberdière regroupe quatre foyers. L'un des riverains a demandé au conseil municipal une solution pour différencier les adresses de ces foyers.

Réunis le 7 octobre 2015, les élus avaient décidé que lorsqu'une telle requête se présenterait, il serait attribué un numéro aux maisons, par ordre d'éloignement du bourg, et que la collectivité fournirait des plaques qui pourraient être apposées sur les boîtes à lettres.

Pour rappel, les élus avaient précisé qu'il pourrait être dérogé à ce principe lorsque l'existence d'un nom de lieu-dit tombé dans l'oubli pourrait être établie. Ce nom pourrait alors être à nouveau officialisé. Dans le cas présent, les plans cadastraux de 1834 n'indiquent rien d'autre que La Guiberdière pour désigner le groupe de quatre maisons.

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité la modification cadastrale consistant à attribuer les numéros 1, lieu-dit La Guiberdière, à la propriété Métais ; 2, à la propriété Brunet ; 3, à la propriété Prédiéri et 4, à la propriété Thavenet.

Associations : vote des subventions 2016

Le conseil municipal a étudié les demandes de subventions qui ont été transmises en mairie par les associations.

Les élus ont décidé d'attribuer les montants suivants au regard des projets à financer.

Association des parents d'élèves de Tresson : 500 €

Anciens AFN : 100 €

Association des Familles rurales : 100 €

Groupement de défense contre les organismes nuisibles : 200 €

Par ailleurs, le conseil municipal a repoussé l'examen des dossiers incomplets dans l'attente d'un supplément d'information. Ces dossiers seront examinés ultérieurement, de même que toute nouvelle demande dûment présentée (avec le formulaire de demande, le bilan financier de l'exercice précédent et le détail des projets à financer).

Église communale : travaux d'urgence

La commune ne dispose pas des fonds nécessaires pour mener une restauration globale de la toiture de l'église. C'est pourquoi, face à l'urgence à intervenir et avec l'aval de l'architecte des Bâtiments de France, une simple réparation de mise hors d'eau sera réalisée en 2016. Elle sera accompagnée d'une consolidation des contreforts.

Bien que ces travaux soient inscrits en dépenses de fonctionnement, il sera possible d'adresser une demande de subvention à la direction régionale des Affaires culturelles dans le cadre de la conservation des monuments historiques.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent les travaux d'urgence sur l'église et la demande d'aide financière auprès de la Drac. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ces travaux.

Communauté de communes du Pays bilurien : proposition de retrait de deux compétences

La communauté de communes du Pays bilurien pourrait décider du retrait de deux compétences optionnelles au motif que la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois, avec laquelle le Pays bilurien doit fusionner au 1^{er} janvier 2017, ne possède pas ces compétences.

Il s'agit des compétences « Sentiers de randonnée » et « Informatisation des écoles ».

Pour la première, le Pays bilurien n'a en outre plus les moyens financiers, ni le personnel pour entretenir les chemins. Il fait aussi valoir que l'engagement pris par la communauté de communes d'assurer cette compétence n'a jamais été vraiment légitime.

Pour la seconde, le Pays bilurien rappelle que l'achat et l'entretien du matériel informatique dans les écoles du secteur pose un problème juridique, déjà soulevé par l'autorité de tutelle : cette compétence relève des affaires scolaires, donc des communes. Certaines communes, comme Bouloire, ont des besoins plus importants en matériel. La communauté de communes ne peut y faire face. D'autant moins qu'une demande d'aide dans le cadre du fonds européen Leader pour l'achat de 20000 € de matériel n'a pas été retenue.

Les élus se donnent jusqu'à la prochaine réunion du conseil municipal pour se prononcer sur ces éventuels retraits de compétences.

Cours d'eau : cartographie

Afin de mettre en œuvre les bandes tampons le long des cours d'eau (BCAE), l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Onema, renouvelle son travail d'expertise et de cartographie des cours d'eau sarthois. Il s'agit de corriger les insuffisances des premiers travaux et notamment de prendre en compte les petits cours d'eau situés en tête de bassins versants.

Le bassin de la Veuve bénéficiera d'un allongement de son linéaire visité, soit 126 km supplémentaires. Afin de participer à cette cartographie, les représentants du syndicat du bassin de la Veuve ont demandé un droit de regard sur le travail mené par l'Onema.

Les prospections seront réalisées par ce dernier accompagné par la direction départementale des Territoires dans le courant de l'année.

Associations : prêt de la salle des Rosiers pour la création d'un club de tennis de table

La fédération départementale de tennis de table propose le prêt gratuit de tables et de matériel aux habitants désireux de créer un club de ping-pong dans la commune. Si l'activité perdure plus de trois ans, le matériel prêté devient même la propriété de l'association.

La fédération proposera une matinée de démonstration le samedi 4 juin.

Si un club de tennis de table voit le jour à Tresson, les élus prévoient la mise à disposition de la salle des Rosiers pour la pratique de ce sport. Une convention serait passée avec l'association.

Prochaine réunion du conseil municipal (vote des budgets) mercredi 23 mars 2016, à 19h30.

Ont signé, les membres présents

M.BLOT, C.BUIN, D.DANGEUL, S.GAUDIN, J.HEINTJE, R.MASSON,

A.PAUMIER, L.POUPON, S.RIBOT, V.RIBOT, V.SAMSON